

FLASH – ENERGIES ALTERNATIVES

25 septembre 2015

Accord des 28 pour une révision du marché du carbone en Europe : implications et défis

Points clés:

- Le Conseil Environnement adopte la réserve de stabilité et marque un nouvel engagement de l'Union Européenne en faveur du climat
- Les défauts de construction du système et la crise avaient fait chuter de plus de -80% le cours de la tonne de CO2 entre 2011 et 2013
- Le retour de la croissance permet l'inversion de tendance ; les prix restent toutefois bas
- Faible pouvoir d'incitation du marché du carbone actuel
- Perspectives pour les différents systèmes de tarification du carbone dans le monde : l'initiative européenne est loin d'être isolée

carbone disponibles sur le marché européen, à l'origine d'une chute des prix des droits d'émission de gaz à effet de serre. On estime en effet aujourd'hui le nombre de quotas en excédent à plus de 2 milliards.

Grâce à la réserve de stabilité, si le surplus dépasse un certain seuil, les permis en excédent seront retirés du marché et placés dans la réserve afin d'éviter les déséquilibres. Les permis peuvent également être retirés de la réserve et replacés sur le marché.

Pour rappel, suite au protocole de Kyoto de 1997, l'Union européenne a édicté une directive (The Renewable Energy Directive 2009/28/EC) mettant en place des impératifs chiffrés par pays pour la réduction des gaz à effet de serre. En raison de la forme choisie, à savoir la directive, ces objectifs sont juridiquement contraignants pour les Etats membres de l'Union européenne.

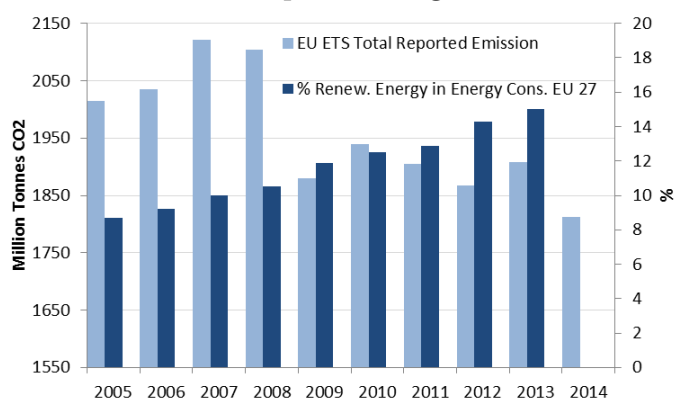
Ces objectifs chiffrés par pays visent à ce que d'ici 2020 20% de la consommation totale d'énergie dans l'Union soit générée à partir des énergies renouvelables et que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites de -20% par rapport aux niveaux de 1990.

Une réforme très attendue du système de tarification du CO2 en Europe

D'abord plusieurs fois refusées, les diverses tentatives visant à réformer le système européen de tarification du CO2 ont eu beaucoup de mal à passer la rampe du Parlement européen.

Enfin, après l'accord du Parlement en juillet, les ministres de l'Environnement des 28 Etats membres de l'Union européenne entérinaient la proposition et adoptaient le 18 septembre une décision permettant la création de la « Réserve de stabilité » du système européen de quotas d'émission de gaz à effet de serre (appelé en anglais « Emissions Trading Scheme (EU-ETS) »). Cette réforme, longtemps attendue car plus que jamais nécessaire, permettra de réduire le surplus de crédits

Émissions de CO2 et part des énergies renouvelables



Source : Bloomberg, Eurostat, European Commission, BBGI Group

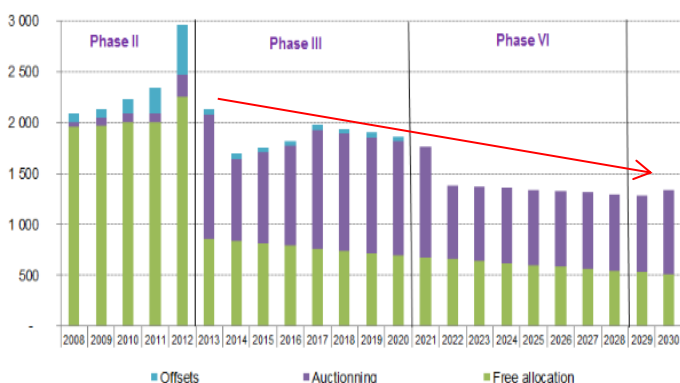
Des efforts restent ainsi à fournir : en 2013, pour la dernière statistique publiée par l'institut Eurostat, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

atteignait 15%. Elle a tout de même presque doublé depuis 2005, tandis que les émissions de CO2 ont diminué de plus de -10% sur la même période.

Afin d'atteindre cet objectif, les gouvernements ont mis en place des subventions et des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. Au niveau européen, le marché du carbone, introduit en 2005, devait également servir d'incitation forte pour les entreprises afin qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et qu'elles prennent le chemin de la transition énergétique.

En Europe, le marché du carbone fut mis en place comme un système « Emissions Trading Scheme », soit un système « cap and trade ». Par « cap », on entend la limitation de la quantité totale des émissions de CO2 permises dans l'Union européenne. Cette limite diminue dans le temps pour parvenir aux seuils fixés pour 2020. Dans cette limite, les entreprises reçoivent ensuite des « droits » ou « permis » de pollution, qui correspondent à une quantité d'émissions définie selon leur secteur d'activité. Le respect du quota d'émissions est assuré par la menace d'une lourde amende. Pour rester dans la légalité, les entreprises qui ne parviennent pas à réduire leurs émissions doivent alors acheter sur le marché du carbone les droits provenant des entreprises ayant réussi à limiter davantage que nécessaire leurs émissions.

Quotas EU ETS (millions de tonnes de CO2)



Source : CDC Climat Research

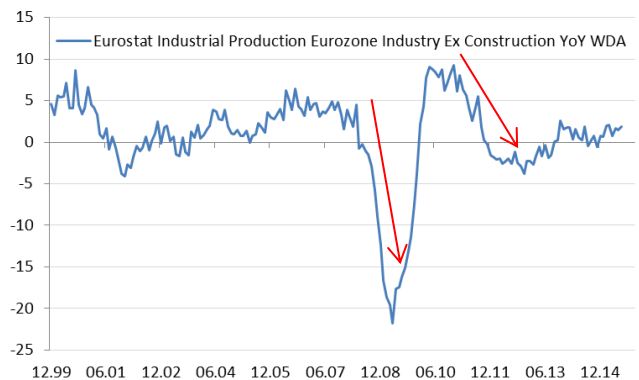
De ce fait, dans la théorie économique, la réduction globale des émissions se fait de la manière la plus efficace pour la société. Le marché du carbone devait donc inciter fortement les entreprises à réduire leurs émissions, et dès lors devenir indirectement un moteur de développement pour les énergies renouvelables.

Les défis structurels et conjoncturels posés au marché du carbone européen

Le grand problème de ce système, c'est qu'il fut conçu pour des niveaux de productivité élevée, soit ceux qui prévalaient avant la crise financière de 2008 et la crise de la dette en 2011. En effet, à partir de la fin de l'année 2010, le nombre de permis émis s'est vite retrouvé bien supérieur à

la demande, la production industrielle ayant notamment considérablement diminué depuis la résurgence de la crise de la dette et l'apparition des incertitudes économiques qui lui ont emboîté le pas.

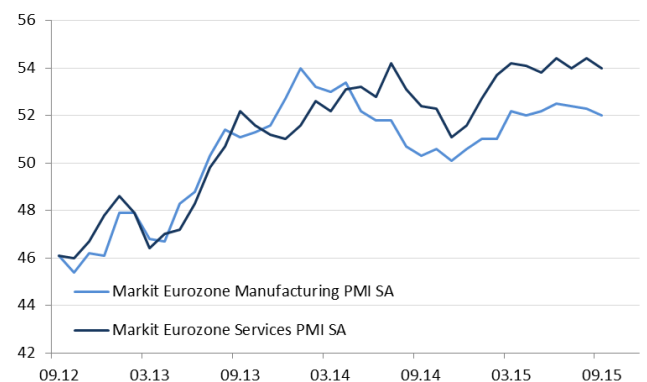
Production industrielle dans la zone Euro



Source : Bloomberg, BGI

Les indicateurs des directeurs d'achat PMI manufacturier et PMI services, bien qu'en croissance depuis 2012, ne sont ainsi repassés en zone de croissance (soit un niveau supérieur à 50) qu'en juillet et août 2013 respectivement, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Production industrielle dans la zone Euro



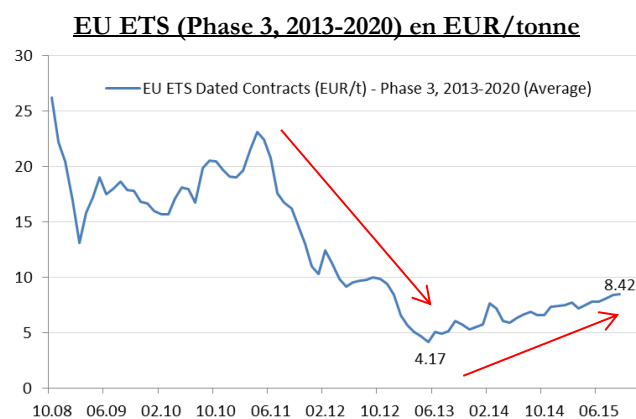
Source : Bloomberg, BGI

Face à l'essoufflement de la conjoncture, le prix du carbone a chuté de -82% entre avril 2011 et mai 2013. La conséquence directe de ce phénomène réside évidemment dans une perte d'efficacité du pouvoir d'incitation à la réduction des émissions.

Selon l'International Energy Agency (IEA), la tonne de CO2 devrait en effet se traiter autour de 50 EUR pour permettre une véritable incitation à la réduction des émissions. Dans notre analyse du 15 mai 2013¹, nous soulignons alors le manque de perspectives liées au marché du carbone en Europe. Or, même si le prix reste trop bas pour être véritablement incitatif, après être tombé à 4.17 EUR, l'amélioration des conditions économiques dans la région a permis aux droits de pollution ETS de voir leur prix doubler

¹ Flash – Énergies Alternatives : L'éolien en Europe sur fond d'austérité : quelles perspectives pour les entreprises du secteur ? 15.05.2013.

depuis la seconde moitié de l'année 2013, pour atteindre 8.42 EUR à la fin du mois d'août 2015.

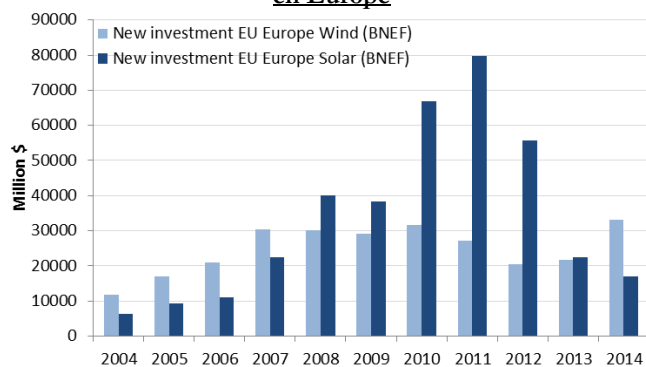


Source : Bloomberg, BGI

Impact de la conjoncture sur les investissements dans le solaire, l'éolien et le développement de l'efficacité énergétique

Malgré une relative bonne tenue du niveau des investissements dans les nouveaux projets en matière d'énergie éolienne, les investissements dans le secteur solaire ont considérablement diminué entre 2011 et 2014, passant de près de 80 milliards de dollars à seulement 17 milliards de dollars.

Investissement dans de nouveaux projets solaire/éolien en Europe



Source : Bloomberg, BGI

Si cette diminution des investissements reflète avant tout la réduction des subventions et autres programmes d'aide étatiques en période de crise pour l'Europe, gageons que la faiblesse du cours de la tonne de CO₂ n'a pas amélioré la situation. Ceci d'autant plus que l'efficacité énergétique permet probablement de réduire les émissions plus rapidement que le recours aux énergies alternatives, et parfois à moindre frais.

Toutefois, comme beaucoup d'observateurs, nous restons confiants dans le développement des technologies solaire et éoliennes, dont l'utilisation progresse très rapidement à l'échelle mondiale, notamment dans les pays émergents.

Parce qu'ils représentent des combustibles moins polluants – en tout cas en termes d'émissions de gaz à effet de serre – les explorateurs et producteurs de gaz de schiste, de gaz naturel et de produits pétroliers légers continueront également de voir leurs activités progresser à long terme.

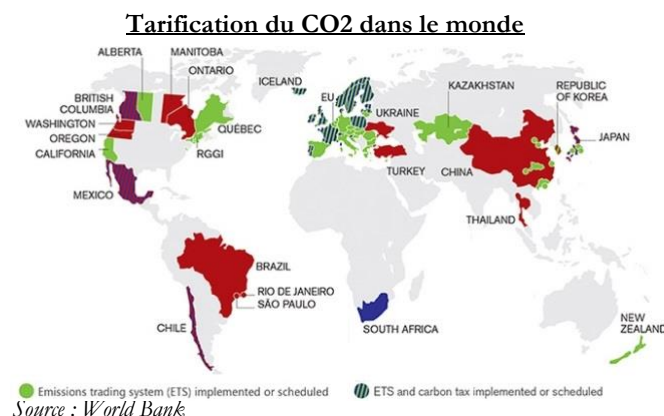
Aussi, et nous le mentionnions plus tôt, toutes les technologies permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des sources traditionnelles d'électricité devraient être prises à long terme. En particulier, les technologies liées à l'interconnexion des réseaux électriques, au stockage de l'électricité et aux réseaux électriques intelligents (« smart grid ») devraient connaître un essor important. Ces technologies présentent l'avantage d'améliorer l'efficacité des réseaux traditionnels et d'être également très utiles dans le développement des énergies renouvelables, qui font face à de nombreux défis en matière de connexion au réseau. Les sociétés actives dans ces domaines devraient profiter de cet engouement.

Les entreprises qui proposent des solutions visant à améliorer l'efficacité des bâtiments (éclairage, chauffage...) et des centres de production industriels sont également très bien positionnées pour performer à long terme.

Les sociétés **LEGRAND (LR FP)**, **SCHNEIDER ELECTRIC (SU FP)**, **INGERSOLL-RAND (IR US)**, **APPLIED MATERIALS (AMAT US)** ou encore **AUTODESK (ADSK US)** consacrent par exemple une part importante de leurs activités dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Quel avenir pour le marché du carbone ?

Si le système européen du marché du carbone a souffert de certaines failles de construction, l'initiative européenne de tarification du carbone est loin d'être une initiative isolée.



En effet, la Banque Mondiale rapportait dans un récent rapport que le nombre de programmes de tarification du carbone mis en place ou prévus avait quasiment doublé depuis 2012, pour une valeur totale de 50 milliards de dollars. Ceci équivaut à 40 nations et 23 villes, Etats ou régions qui utilisent aujourd'hui de tels programmes. À titre d'exemple, en janvier 2015, la Corée du Sud a mis en place

un ambitieux marché du carbone, le second plus important après le marché européen. Ailleurs sur la planète, le Chili a récemment approuvé une taxation sur le CO₂, qui sera effective en 2017. La Chine a quant à elle annoncé qu'elle planifiait de lancer un système de tarification en 2016.

La province de l'Ontario au Canada a à son tour annoncé en avril rejoindre les systèmes de tarification du CO₂ californien et québécois.

D'après la Banque Mondiale, et cela paraît assez intuitif, de larges économies pourraient être réalisées si la coopération entre les Etats s'intensifiait.

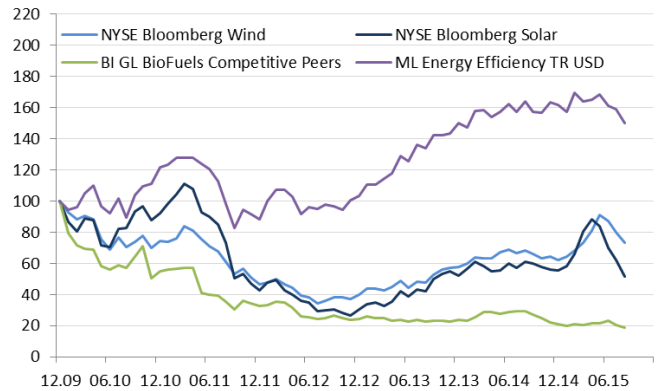
En effet, les pays bénéficieraient alors de davantage de flexibilité pour choisir de réduire leurs émissions ou au contraire de payer pour elles. De plus, si les prix du CO₂ venaient à converger entre les pays, l'impact sur la compétitivité serait positif et favoriserait les secteurs moins nocifs pour la planète, améliorant de ce fait l'efficacité de l'économie mondiale.

En Europe, pour parvenir à améliorer le système européen de tarification du carbone, l'organisation Carbon Market Watch préconise plusieurs mesures, en plus de la mise en place accélérée de la Réserve de stabilité récemment adoptée. La première serait de réduire le facteur de réduction annuelle de la limite du nombre de quotas à au moins 2.6%. La seconde serait d'interdire la compensation de l'empreinte carbone, aujourd'hui permise pour les entreprises par le financement de projets favorables à l'environnement à l'international. En effet, selon l'organisation, ces compensations retardent les efforts nationaux et n'ont pas pu prouver leur efficacité dans la transition énergétique des pays bénéficiaires. Il faudrait également introduire la mise aux enchères totale des quotas pour tous les secteurs industriels après 2020 afin de refléter le principe du « pollueur-payeur ». Enfin, Carbon Market Watch suggère d'établir un fonds pour le climat de l'Union européenne, qui serait constitué en partie grâce à aux revenus générés par les enchères sur le marché du carbone.

La conférence de Paris sur le climat (UN Framework Convention on Climate Change UNFCCC), qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015, réunira 196 pays. Elle aura l'ambition de trouver un terrain d'entente commun qui servira de base à l'établissement d'un cadre réglementaire international. Parmi les objectifs figure notamment celui de parvenir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en dessous de 2°C. Les pays devront pour ce faire résoudre la question d'une tarification du carbone au niveau global.

La multiplication des signaux politiques positifs, couplés à l'éventuelle résolution des problèmes structurels observés sur les différents marchés du carbone et à la probable appréciation du cours du pétrole au cours des prochains mois favoriseront les différents secteurs des énergies alternatives, en correction depuis les six derniers mois.

Performance des différents secteurs – énergies alternatives



Source : Bloomberg, BBGI

Conclusion

La décision prise par les 28 ministres de l'Environnement de l'Union européenne apporte une première solution aux défis structurels et conjoncturels posés au marché du CO₂ en Europe.

En effet, ce marché artificiel a souffert de la faiblesse de la conjoncture entre 2008 et 2013, la tonne de CO₂ avoisinant 4 EUR à son niveau le plus bas.

Aujourd'hui, les prix remontent, mais ils restent insuffisamment élevés pour permettre une véritable incitation à la transition énergétique.

En Europe, les sociétés actives dans le domaine de l'efficacité énergétique devraient toutefois connaître une hausse de leurs activités à long terme, alors que la croissance reprend et que les initiatives politiques se font plus affirmées, quelques mois avant la conférence de Paris sur le climat.

BBGI Group est soumis à l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) et offre les services suivants à ses clients suisses et internationaux:

- Gestion institutionnelle
- Gestion de patrimoine privé
- Fonds de placement
- Conseil indépendant pour clients institutionnels et privés
- Gestion active du risque monétaire
- Placement immobilier

Information importante : Ce document et ses annexes sont confidentiels et destinés exclusivement à leur destinataire et ne peuvent être donc reproduits sans l'accord écrit explicite de BBGI Group. Ceux-ci sont mis à disposition à titre informatif et ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. BBGI Group ne peut être tenu pour responsable de n'importe quelle décision prise sur la base des informations mentionnées, qui ne constituent d'ailleurs pas non plus un conseil, lié ou non à des produits ou services financiers. Ce document et ses annexes sont basés sur des informations disponibles publiquement. En aucune circonstance, ces derniers ne peuvent être utilisés ou considérés comme un engagement de leurs auteurs. BBGI Group s'efforce d'utiliser des informations réputées fiables et ne peut être tenu pour responsable de leur exactitude et de leur intégralité. D'autre part, les opinions et toutes les informations fournies peuvent faire l'objet de modification sans avis préalable. Les prix ou marges mentionnés ne sont qu'indicatifs et restent sujets à modification sans préavis en fonction de l'évolution des conditions des marchés. Les performances passées et simulations ne sont pas représentatives des résultats futurs. Les opinions, vues et prévisions exprimées dans ce document et ses annexes reflètent les vues personnelles de leurs auteurs et ne traduisent pas les opinions de BBGI Group.

BBGI Group SA
Rue Sigismond Thalberg no 2
1201 Genève -Suisse
T: +41225959611 F: +41225959612
info@bbgi.ch - www.bbgi.ch